



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Ho.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification des Protocoles additionnels I et II par la Hongrie

Le 12 avril 1989, la République Populaire Hongroise a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Les Protocoles entreront ainsi en vigueur pour la République Populaire Hongroise six mois plus tard, soit le 12 octobre 1989, conformément à leurs clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 5 juin 1989

